FINANCES

Décision n°2025-176 : Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres - Convention entre Grand Lac et la Commune d'Aix-les-Bains

1 DOCUMENT - Publié le 24 juin 2025

DÉCISION

FINANCES

Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres
Convention entre Grand Lac et la Commune d'Aix-les-Bains

Le Président de Grand Lac

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : MISE A DISPOSITION DE LOGICIEL INFORMATIQUE

ARTICLE 2 : GRATUITE

ARTICLE 3 : DUREE

ARTICLE 4 : EXECUTION

DEC_2025-176.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 286,0 KO)

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2025/decision-n2025-176-mise-a-disposition-dun-logiciel-de-suivi-de-la-fiscalite-aupres-des-communes-membres-convention-entre-grand-lac-et-la-commune-daix-les-bains-41731?

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven :
8h30-12h00
et 13h30-17h00

04 79 35 00 51